

05/639 du 2/05/85  
**(D)** SECRET N° \_\_\_\_\_/MP/CNSEE-DAF

portant titularisation et nomination au titre de l'année 1980 de Monsieur NZENZEKE Georges, Ingénieur Statisticien Economiste Stagiaire, des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique)

(/ ISAS :

-----  
LE PREMIER MINISTRE,

D.F.P.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des Fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixe t le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et les hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3-2-62 susvisée ;
- (/u le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des cadres du personnel technique des Services de la Statistique ;
- (/u le Décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avancement des

D.G.B.

- Fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires de la catégorie AI ;
- (/u le Décret n° 63/81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le Décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du Premier

Ministre ;

- (/u le Décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D.C.F.

- (/u le Décret n° 84/860 du 20-8-84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'Ordonnance 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 13 Octobre 1984 ;

*Imoff*  
**(D)** E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur NZENZEKE Georges, Ingénieur Statisticien Economiste Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville est titularisé et nommé au 2e échelon de son grade indice 940, pour compter du 17-12-80 ; ACC = néant. Avancement 080-

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 MAI 1985

Par Le Premier Ministre

Le Ministre du Plan,

  
Pierre MOUSSA.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

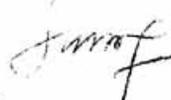
Le Ministre des Finances et du Budget,

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Ampliations :

JORPC ..... 2  
DFP ..... 2  
DGB ..... 2  
DCF ..... 2  
MP ..... 2  
Dossier DFP ..... 3  
Dossier CNSEE ..... 3  
Intéressé ..... 1  
SGG/BC ..... 2/28

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-